



En début d'année scolaire, la vente de vêtements ornés du logo de l'établissement est faite au profit de l'AEPB

L'Association d'entraide de Passy Buzenval (A.E.P.B.)

1 Subvient aux dépenses d'éducation des élèves qui malheureusement perdent au cours de leur scolarité à Passy celui ou celle qui subvenait aux charges de la famille. En plus de l'action financière proprement dite, l'AEPB s'efforce d'apporter un soutien moral particulièrement nécessaire dans ces moments difficiles.

2 Alloue chaque année un budget spécifique à des actions d'entraide destinées à des élèves de l'établissement dont la famille connaîtrait des difficultés passagères. Prendre contact avec Isabelle Pineau.

Notre association créée à l'initiative des Anciens Elèves il y a plus de 60 ans, fonctionne sous la responsabilité d'Anciens et de parents, avec le concours de parents éprouvés, plus aptes à comprendre et à reconforter les familles.

L'adhésion est proposée aux parents en même temps que l'inscription, le recouvrement des cotisations étant assuré par l'établissement, l'AEPB se chargeant de la gestion des fonds. L'association est régie par la loi de 1901 et tient son assemblée générale le même jour, juste avant l'assemblée annuelle de l'APEL. Par définition, tous les cotisants sont membres de l'association.

Continuité :

Plus de 60 ans d'esprit lasallien confirmé, c'est-à-dire une solidarité de communauté favorable à l'éducation de nos enfants.

Stabilité :

Cotisations inchangées depuis plus de 10 ans.

Fiabilité :

Vérification soigneuse du bien fondé des secours apporter aux familles.



Pierre-Henri DAMOTTE - Président